

millions de dollars avait été approuvé. J'apprends que ces travaux sont retardés. Les gouvernements doivent songer à fournir une infrastructure à nos industries afin que les petites entreprises créent des emplois comme le gouvernement actuel et tous les députés, j'en suis sûr, le souhaite.

Nous ne pouvons plus servir d'État-providence. Il faut maintenant s'assurer que les deniers publics sont dépensés d'une façon judicieuse. Nous devons nous assurer que le climat est favorable et non contraire à l'entreprise. Je viens moi-même du monde des affaires. Il y a trop de formalités administratives. Chaque jour on reçoit par le courrier des formules à remplir. J'espère que le gouvernement examinera de près de genre de choses. J'espère aussi qu'il restera attentif aux besoins de nos concitoyens de manière à les aider et non à leur nuire.

Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le Président. Ce sont là quelques idées que j'ai voulu émettre pour contribuer au débat aujourd'hui.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

● (1200)

[Français]

L'honorable députée de Louis-Hébert (M^{me} Duplessis) prend la parole sur une question ou sur un commentaire.

Mme Duplessis: Sur un commentaire, monsieur le Président.

M. le vice-président: Alors, allez-y!

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je suis passablement déçue de l'intervention de mon collègue d'en face. Il est évident qu'il ne semble pas avoir compris la réalité dans laquelle se trouvent les petites entreprises. Je ne sais pas s'il se satisfait du climat de simili-confiance que le précédent gouvernement a essayé de créer auprès des PME alors qu'il était au pouvoir, mais ce n'est pas notre intention comme gouvernement. Pour sa bonne compréhension, laissez-moi lui dire ce que je pense du projet de loi dans ses points les plus marquants, en expliquant jusqu'à quel point le gouvernement a l'intention de continuer à jouer son rôle de catalyseur aux initiatives du secteur privé des petites entreprises. Je passe par-dessus ce que je crois être un réaménagement administratif dans la continuité des objectifs premiers de la loi, à savoir l'ajout de \$300 millions à l'enveloppe actuelle de cette loi.

Cependant, la nouvelle définition d'une petite entreprise présentée par ce projet de loi s'adapte enfin à la conjoncture économique qui a beaucoup évolué depuis 1977. Certes, ce nouveau plafond de \$2 millions ne correspond plus à la définition que Statistique Canada et le Secrétariat à la petite entreprise avaient arrêtée, comme nous le mentionnait l'honorable ministre de la petite entreprise. Par contre, il faut aussi voir l'ouverture d'esprit qu'offre cette modification dans la perspective où notre gouvernement reconnaît que le chiffre d'affaires d'une petite entreprise est appelé à s'accroître en fonction de ses activités et que, en raison des réalités inflationnistes de ces dernières années, le rapport de ce chiffre d'affaires face à celles-ci avait diminué de sorte qu'il brime l'accès à une catégorie d'entreprises qui avaient besoin de ce support.

Prêts aux petites entreprises—Loi

Ai-je besoin de rappeler, monsieur le Président, que la très grande majorité des petites entreprises canadiennes a un chiffre d'affaires qui correspond, de fait, à la description donnée par le projet de loi? Ce que j'entends par la très grande majorité, c'est que pour plus de 95 p. 100 des sociétés canadiennes leur participation au Produit national brut est d'au moins 30 p. 100, comme nous le rappelait l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) au nom de son parti. Mais ce qu'a omis de dire l'honorable collègue, il était peut-être dans la confusion à cause de sa verve oratoire, c'est que la nature de cette loi s'ajuste enfin aux faits actuels de la vie économique du pays.

C'est donc dire que le rôle le plus important de ces intervenants économiques est, sans contredit, leur contribution à la création d'emplois. Ainsi, selon la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, les petites entreprises de moins de 50 personnes ont créé, au cours de la période 1980-1982, tous les nouveaux emplois au Canada, et 18 p. 100 de ceux-ci l'ont été par des entreprises de moins de deux ans d'existence.

Voilà donc une preuve de plus qui démontre que nous avons besoin de ces entrepreneurs, et c'est par l'essence même de cette loi que nous parviendrons à les encourager: car nous devons les encourager mais non prendre leur place. Je m'explique: Le 6 février dernier, M. John L. Stoick, président de la Gulf Canada, prenait la parole devant la Greater Barrie Chamber of Commerce et s'exprimait...

[Traduction]

Le président suppléant (M. Taylor): Je prie la députée de bien vouloir m'excuser, mais ses commentaires doivent être très brefs. J'ai plutôt l'impression qu'elle fait un discours. Pourrait-elle poser sa question sans trop tarder?

[Français]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, justement je fais un commentaire, et il ne s'agit pas d'un discours, et justement je voulais parler des tracasseries que nous reprochait l'honorable collègue d'en face. J'aimerais pouvoir finir mon commentaire, car cela fournit des explications et répond justement au discours qu'il a prononcé précédemment. Alors je poursuis.

Le président disait ceci: Les gouvernements ne doivent pas oublier que les entrepreneurs à l'esprit novateur et les petites entreprises ne désirent pas une participation accrue de l'État dans leurs activités mais une présence plus discrète.

C'est cette présence plus discrète que l'on doit assurer à ces entrepreneurs et c'est l'esprit dans lequel la loi incite à agir sans, toutefois, prendre initiative à leur place. Ainsi, les difficultés auxquelles font face les PME pour obtenir un financement constituent un des principaux problèmes lorsqu'elles se retrouvent en pleine croissance. Voilà pourquoi le nouvel article de loi ayant trait à la fusion de deux entreprises et à leur possibilité d'obtenir des prêts en vertu du nouveau programme me plaît. La croissance des prêts en vertu du nouveau programme peut effectivement passer par un fusionnement. La modification que nous soumet l'honorable ministre assure aux entreprises le remboursement des prêts consentis par le programme...

M. Rossi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.